

L'ENAC

L'UTCAC travaille sans relâche sur la formation TSEEAC.

C'est une des clefs qui permettra de faire classer le corps des TSEEAC dans la catégorie A de la Fonction Publique et de faire « sauter les verrous » pour permettre une réelle évolution statutaire et indiciariaire.

C'est ainsi que l'UTCAC a obtenu, au fil des protocoles :

- **Protocole 1991-1993** : Mise en place d'une formation de deux années (1ère promotion 1993)
- **Protocole 1997-2000** : Changement d'appellation du corps en TSEEAC (officialisé le 09/02/2000).
Homologation (BAC+2) de la formation de la filière NATA par la CTH
- **Protocole 2000-2003** : Renouvellement de l'homologation pour la filière NATA et homologation pour la filière TE
- **Protocole 2004-2007** : Mise en œuvre d'une formation spécifique pour les personnels intervenant dans le domaine de la surveillance (+ formation spécifique à la qualité et à l'audit)
- **Accord licence 2006 + protocole 2007-2010** : Ouverture des cycles ENAC aux Européens + parallèle avec Bachelor in Aviation Technology (Bachelor : Diplôme universitaire 1er cycle = 180 ECTS = 3 ans d'études selon les accords de Bologne du 19/06/1999).
- **Protocole 2010-2013** : Formation initiale à l'ENAC de 3 ans à compter de 2011
Formation reconnue au niveau licence (système LMD)
Confirmation de l'atypisme du corps des TSEEAC qui ne sera pas inclus dans le Nouvel Espace Statutaire de la catégorie B
- **Protocole 2013-2016** : La licence du LMD pour le corps des TSEEAC

Aujourd'hui, la formation en 3 ans est en passe d'être reconnue niveau Licence, la formation TSA pourra être proposée en qualité de « Bachelor » au niveau européen et un GT va être créé pour examiner des débouchés plus pérennes en catégorie A pour les TSEEAC.

L'ENAC, académie de l'Aviation Civile

L'ENAC est à la croisée de l'enseignement supérieur, du transport aérien et des politiques publiques. Elle doit donc continuer d'assumer sa vocation et ses responsabilités en qualité d'école de la DGAC sous tutelle du MEEM, mais aussi de première université européenne du transport aérien et de l'aéronautique.

Le positionnement de l'ENAC

En 2014 et 2015, l'ENAC a fait l'objet de deux audits (CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable) et HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur)) qui ont mis en évidence les atouts de l'ENAC dont les principaux sont :

- De fortes reconnaissances de l'ENAC par l'industrie aéronautique française ainsi que par les institutions internationales de référence telles que l'OACI, l'AESA ou la CEAC ;
- La double facette de l'ENAC : école professionnelle qui forme à tous les métiers du domaine du transport aérien (pilotes, contrôleurs, techniciens supérieurs, ingénieurs) + établissement d'enseignement supérieur qui permet une coordination entre les domaines applicatifs et ceux de la recherche ;

- L'appartenance à la DGAC, qui malgré les contraintes financières, a donné les moyens à l'ENAC d'investir dans de nouveaux moyens pédagogiques et des infrastructures renouvelées et de grande qualité ;
- Une gestion saine (patrimoine, finances et comptabilité) et une démarche qualité réussie.

Par ailleurs l'ENAC a été inspectée en 2015 par la Cour des comptes. Son rapport indique que « le caractère multi-sites de l'établissement est pénalisant pour la gestion et pour l'organisation opérationnelle des formations au pilotage ».

Elle qualifie le système de « figé et coûteux qui implique le transport soit des agents, soit des stagiaires, ou encore des matériels, d'un site à l'autre » et invite l'ENAC à mettre un terme à ce dispositif qu'elle considère « aujourd'hui dépassé et qui n'a plus de justification ».

Le protocole DGAC 2016-2019

Fiche N°8 - 22/09/2016

ÉCOUTER ■ DÉFENDRE ■ INFORMER

L'ENAC aujourd'hui

Formation au pilotage

L'ENAC forme 80% de pilotes étrangers. Elle a obtenu l'accréditation de la compagnie aérienne Easyjet prouvant ainsi sa capacité à former des élèves étrangers en langue anglaise. La diversité des élèves pilotes étrangers prouve également la renommée de l'ENAC à l'étranger.

Formation à la navigation aérienne

L'ENAC est l'école la plus importante et la plus complète au sein du FABEC et probablement dans le monde entier si l'on considère la diversité de ses formations au contrôle aérien.

Formation à la surveillance de la sécurité

L'ENAC, dans ce domaine, doit plus et mieux s'impliquer.

Le plan stratégique de la DSAC et son schéma directeur de la formation vont permettre de mieux prendre en compte de manière continue les évolutions réglementaires (*réglementation, compétence des formateurs, compétences en gestion des risques, en accidentologie, aux principes, méthodes et techniques d'audits*).

Statut de l'ENAC

L'ENAC (*décret n° 2007-651 du 30 avril 2007*) est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique.

Le protocole

Le protocole DGAC 2016-2019 prévoit, pour l'ensemble de ces raisons, des efforts de modernisation, de rationalisation et de diminution des coûts.

Il est donc prévu la fermeture d'un centre.

L'ENAC demain

Le Contrat d'Objectifs et de Performance 2016-2019 engage l'ENAC dans une phase de consolidation (*renforcement des positions acquises, optimisation du fonctionnement*), tout en poursuivant son développement sur des axes ciblés.

A la faveur des transformations dans l'enseignement supérieur, en particulier la création des Communautés d'Universités et d'Établissements, l'ENAC prendra pleinement sa place dans l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées.

La projection mondiale de l'ENAC (*déjà présente en Chine et en Inde*) continuera de se développer et de se consolider pour contribuer au développement du transport aérien et pour diffuser l'excellence française et européenne dans les régions à fort potentiel.

Le développement dynamique de l'école impose une évolution de son statut actuel en Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel – Grand établissement (EPSCP-GE). Ce changement de statut, qui se fait par voie de décret en Conseil d'État, devrait intervenir en 2017 et devrait permettre à l'ENAC de s'affirmer sur la scène nationale et internationale dans le cadre du processus de Bologne en délivrant des diplômes de grade de Doctorat et en développant la recherche.

La délivrance du Doctorat (*en plus de Licence et Master*) est un enjeu stratégique de positionnement, contribuant à la visibilité et à l'attractivité aux plans européen et international de l'ENAC.

Cette problématique sera examinée au regard des critères suivants :

- La logique d'implantation territoriale de l'ENAC ;
- Les contraintes extérieures s'appliquant sur les opérations aériennes ;
- Les conséquences sociales.

L'UTCAC est en passe d'obtenir la labellisation de la formation TSEEAC au niveau Licence du LMD (échéance prévue novembre 2016), qui permettra de proposer la formation de TSA sous forme d'un « Bachelor » aux niveaux européen et mondial.

Même si ça a échappé à bon nombre de « représentants des personnels », ceci contribuera grandement à la réussite du classement du corps des TSEEAC dans la catégorie A !!